

# Assemblée Générale Ordinaire du 17 Septembre 2016

**Objet :** Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Septembre 2016

**Auteurs :** Benoît MARIUS, Président - Laetitia DUSSAULE, Assistante administrative

**Date :** 17 Septembre 2016.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Préambule</b>   | <b>5</b>  |
| <b>Bilan moral de l'exercice 2016</b>                              | <b>6</b>  |
| Appellations des membres   | 6         |
| Organigramme et implication des bénévoles                          | 6         |
| Embauche   | 7         |
| Défense de l'Airsoft   | 8         |
| Fédération Européenne d'Airsoft (EAA)                              | 9         |
| <b>Bilan financier de l'exercice 2016</b>                          | <b>10</b> |
| Bilan  | 10        |
| Assurance  | 12        |
| <b>Bilan d'activité de l'exercice 2016</b>                         | <b>12</b> |
| Affiliations   | 12        |
| Contacts   | 14        |
| Partenariats   | 14        |
| <b>Rapport des commissions</b>                                     | <b>15</b> |
| Commission Prévention  | 15        |
| Les règles de pratique   | 16        |
| Le dossier d'accueil des mineurs, qui est divisé en trois étapes : | 16        |
| Les normes de protections oculaires :                              | 16        |
| La certifications des filets :                                     | 17        |
| Commission Juridique   | 17        |
| Kit de création d'association d'Airsoft                            | 17        |
| Agrément Jeunesse et Education Populaire                           | 18        |
| Commission Communication   | 18        |

|  |           |
|--|-----------|
| Stands FFA   | 18        |
| Partenariat  | 20        |
| Divers travaux autour de la communication  | 21        |
| Commission Comités Territoriaux d'Airsoft  | 22        |
| Commission Sportive  | 23        |
| Commission Technique   | 24        |
| GESAD  | 24        |
| Dossier Outils de Gestion Associative  | 25        |
| Divers   | 25        |
| <b>Élection des membres du Conseil d'Administration</b>                          | <b>25</b> |
| Mandats arrivants à échéance   | 25        |
| Présentation des candidats   | 26        |
| Vote   | 27        |
| <b>Élection du Bureau par le Conseil d'Administration</b>                        | <b>28</b> |
| <b>Élection des coordinateurs de commissions par le Conseil d'Administration</b> | <b>28</b> |
| Commission Communication   | 28        |
| Autres commissions   | 29        |
| <b>Missions des commissions pour l'exercice 2017</b>                             | <b>29</b> |
| Commission Prévention  | 29        |
| Commission Juridique   | 29        |
| Commission Communication   | 30        |
| Commission Comités Territoriaux d'Airsoft  | 30        |
| Commission Sportive  | 31        |
| Commission Technique   | 31        |
| GESAD  | 31        |
| Nouveautés à venir   | 31        |
| Affiliations 2016  | 31        |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Recrutement de bénévoles pour les commissions</b> | <b>32</b> |
| <b>Vote du budget</b>                                | <b>32</b> |
| Embauche   | 32        |
| Budget prévisionnel 2017                             | 33        |
| Dépenses   | 33        |
| Cotisations 2017                                     | 34        |
| Ressources   | 34        |
| Vote du budget                                       | 35        |
| <b>Addendum</b>                                      | <b>35</b> |

# Préambule

Le 17 Septembre 2016, à 14h13, les adhérents de la Fédération Française d'Airsoft se sont réunis à :

19 rue Chante Merle  
42000 SAINT-ETIENNE

en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du président adressée aux adhérents le 16 août 2016, conformément aux statuts, plus d'un mois avant.

357 membres étaient présents et représentés, aucun quorum n'étant requis par les statuts pour l'Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée a donc pu valablement délibérer.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Benoît MARIUS, en sa qualité de président de la Fédération Française d'Airsoft.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Madame Laetitia DUSSAULE, assistante administrative de la Fédération Française d'Airsoft.

Étaient présents les membres du Conseil d'Administration :

- Benoît MARIUS, Président
- Arnaud GALIZZI, Vice-président
- Alexandre RAMRAMI, Vice-président (remplaçant coopté par le Conseil d'Administration)
- Johann BRUSSET, Secrétaire (remplaçant coopté par le Conseil d'Administration)
- Pierre CHEVALIER, Administrateur
- Charles DUVAL, Trésorier
- Yves-Mari PRADELLE, Secrétaire adjoint

Était excusé et avait donné pouvoir :

- Stéphane BOUTHEON, Administrateur

Était Absent :

- Yoan VAUKAIRE, Trésorier adjoint

Étaient également présents ou représentés 349 autres adhérents à jour de leurs cotisations.

Après une brève présentation des membres du Conseil d'Administration présents à l'Assemblée, l'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Bilan moral de l'exercice 2016
- Bilan d'activité de l'exercice 2016
- Bilan financier de l'exercice 2016
- Rapport des commissions
- Élection des membres du Conseil d'Administration
- Élection du Bureau par le Conseil d'Administration
- Élection des coordinateurs de commissions par le Conseil d'Administration
- Missions des commissions pour l'exercice 2017
- Recrutement de bénévoles pour les commissions
- Vote du budget

## Bilan moral de l'exercice 2016

### Appellations des membres

Conformément avec le vocabulaire classique d'une fédération, un nouveau vocabulaire a été mis en place depuis début 2016, au sein de la FFA. Au lieu de parler de "club adhérent", on parle désormais de "club affilié"; de même pour un adhérent, on préfère le terme "licencié", et une adhésion est appelée une "licence".

### Organigramme et implication des bénévoles

Au sein de l'organigramme 2015, plusieurs démissions et défections ont eu lieu au cours de l'année. Arnaud GALIZZI, vice-président, a dû se retirer de ses fonctions depuis novembre 2015. Pierre SPEISSER, qui était vice-président, a démissionné en décembre 2015 en même temps que Lise-Marie TAILLANDIER, secrétaire. Enfin, Charles DUVAL, qui était trésorier, a dû se retirer de ses fonctions en janvier 2016. Alexandre RAMRAMI et Johann BRUSSET ont récemment été cooptés par le Conseil d'Administration, respectivement aux postes de vice-président et secrétaire, en remplacement.

En cette fin d'année 2016, et à l'occasion de l'Assemblée Générale, plusieurs nouveaux candidats se sont présentés. Ils seront présentés ultérieurement à l'Assemblée, et une élection suivra, conformément à l'ordre du jour, visant à renouveler la moitié du Conseil d'Administration.

Monsieur MARIUS rappelle que notre Fédération est composée de bénévoles et que l'on ressent un manque d'effectif. Beaucoup de démissions sont à mettre sur le compte des tâches administratives, répétitives et chronophages, souvent démotivantes à effectuer, telles que le traitement des affiliations, les réponses à apporter à l'ensemble des licenciés et airsofteurs via le

formulaire de contact, ou bien l'édition de factures par exemple. Cependant, grâce au recrutement récent d'une assistante administrative, dont nous parlerons plus tard, et la mise en production du GESAD, les tâches administratives s'en trouvent allégées pour les bénévoles. Cela devrait permettre de motiver les licenciés à prendre part à leur Fédération.

Monsieur MARIUS en profite pour remercier tous les bénévoles ayant travaillé pour la Fédération depuis sa création, et particulièrement ceux encore présents aujourd'hui. Peu de personnes décident de participer à l'évolution de leur Fédération, les bénévoles ont tous une vie professionnelle et une vie familiale à côté. De plus, les bénévoles travaillent principalement à distance, ce qui peut être rapidement démotivant, cependant ils font l'effort de trouver du temps pour apporter leur contribution à faire avancer les choses, jour après jour, tout cela bénévolement. Pour cela ils méritent le plus grand respect, merci à eux.

L'an dernier, de nombreux objectifs ont été fixés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Nous avons à cœur de tous les atteindre, mais cela ne peut être accompli qu'en composant avec les bénévoles et leurs vies personnelles. Nous misons sur le volontariat et la motivation de ces bénévoles. Monsieur Marius précise que certains objectifs ont dû être mis en attente suite aux démissions, faute de moyens humains, mais restent tout de même en projet. Notre principal obstacle est le manque de temps et/ou d'effectif pour pouvoir réaliser l'ensemble de nos projets. Les licenciés attendent beaucoup de la FFA, et beaucoup de non licenciés attendent beaucoup aussi pour nous rejoindre, mais il faut bien comprendre que ce n'est qu'en se remontant tous les manches que nous pourrons avancer plus vite, et plus loin. Si tout le monde attend, personne n'ira nulle part.

Une tendance se dessine depuis quelques années : Il est beaucoup plus difficile de recruter, beaucoup de volontaires préférant tenter de créer de leur côté leur propre entité plutôt que de prendre le temps de se renseigner sur ce que nous proposons et d'envisager de nous rejoindre pour faire avancer les projets. Cela débouche sur la création d'entités qui, la plupart du temps, ne font parler d'elles que quelques mois avant de céder à la démotivation du porteur de projet. Les porteurs de projets auraient facilement pu apporter leurs idées et s'investir à les mettre en oeuvre au sein de la Fédération.

Notons que nous contactons ces porteurs de projets, mais que la plupart ne prennent pas le temps d'établir le dialogue avec nous et se contentent de décliner en prétextant des fausses rumeurs qu'ils ont entendus au sujet de la FFA, en laissant nos tentatives de contact sans réponse.

Le président en profite pour faire savoir à l'Assemblée qu'il écoute régulièrement des fausses rumeurs sur la FFA et sur ses prétendues intentions. Le président explique qu'il met un point d'honneur à la transparence, et il invite tous ceux qui souhaitent vérifier les rumeurs à nous contacter pour échanger avec nous.

## Embauche

Monsieur MARIUS annonce la première embauche de la Fédération qui a eu lieu courant mai. Il s'agit de Laëtitia DUSSAULE, une assistante administrative embauchée en contrat aidé, à temps partiel, dont l'ouverture de poste fut possible grâce à des subventions de l'Etat. Le président présente alors Laëtitia à l'Assemblée.

Laëtitia gère les tâches administratives chronophages telles que l'envoi et la vérification des licences aux licenciés, la prise de contact avec les licenciés en cas de problèmes, leur faire parvenir les banderoles lorsqu'ils en font la demande afin d'exposer lors de leur événement... Mais elle répond également aux nombreuses demandes du formulaire de contact et de notre page Facebook. Elle s'occupe de bien d'autres tâches, comme pour l'organisation des déplacements pour le staff et l'organisation de réunions.

Cette embauche libère du temps pour les bénévoles et surtout soulage le Président au cours des derniers mois, suite à la défection des membres cités précédemment.

## Défense de l'Airsoft

Suite aux événements du 13 novembre 2015, la Commission Européenne a écrit une directive qui renforce la législation sur les armes à feu à l'échelle européenne. Dans ce projet de directive, nos répliques d'Airsoft ont été clairement définies : "*Aux fins de la présente directive, on entend par "répliques d'arme à feu" les objets qui ont l'apparence d'une arme à feu, mais sont fabriqués de manière à ne pas pouvoir être transformés pour tirer un coup de feu ou propulser une balle ou un projectile par l'action d'un propulseur combustible*". Cette directive demandait leur reclassement en arme de catégorie D, imposant par la même l'interdiction d'achat sur Internet et à l'étranger, la nécessité d'une licence de la Fédération Française de Tir, l'identification des répliques par un numéro de série, l'interdiction de laisser les munitions, soit nos billes, en dehors d'un coffre fort, il faudrait donc toutes les ramasser à l'issue d'une partie, l'obligation de posséder une licence d'armurier pour tous les vendeurs...

Nous avons pris contact avec la Fédération Européenne d'Airsoft afin de coordonner notre action avec celle des autres Fédérations d'Airsoft européennes. Nos interlocuteurs furent réactifs, proactifs, et nous ont permis de nous coordonner pour mettre en oeuvre une action commune. Nous avons également appelé les autres groupements d'Airsoft de France, associatifs et professionnels, à se mobiliser à nos côtés, mais malheureusement souvent sans succès.

En collaboration avec d'autres Fédérations Européennes, nous avons appelé tous les airsofteurs à se mobiliser en faisant connaître leurs réticences grâce à une lettre type que nous avons mis à disposition, à envoyer via le formulaire de consultation officiel de la Commission Européenne. Ainsi la Commission Européenne a pu recevoir directement les lettres des airsofteurs français. En parallèle, nous avons directement contacté la Commission Européenne en tant que FFA et leur

avons fait connaître, via un argumentaire légal très fournis, notre position face à cette classification de nos répliques, en insistant sur toutes les conséquences que cela pourrait avoir.

La mobilisation a été suffisamment efficace pour que le Président de la Fédération Européenne d'Airsoft soit invité à Bruxelles pour rencontrer le rapporteur du projet de directive, ainsi que d'autres députés européens. Il a pu, lors de cette réunion, exposer nos arguments qui ont été très bien accueilli. Suite à quoi, le rapporteur de projet s'est engagé auprès de lui à tout faire pour exclure nos répliques du champs de la directive.

*Le rapporteur du projet a ajouté un amendement en ce sens : "La définition du terme "arme à feu" doit continuer d'exclure les objets capables de tirer des projectiles par l'action d'un propulseur qui n'utilisent pas de combustible, par exemple grâce à l'utilisation d'air comprimé, ou d'un autre gaz, y compris ce que l'on appelle les "airsoft guns", ainsi que les objet qui n'ont que l'apparence d'une arme à feu (répliques d'armes, imitations), attendu que dans ces deux cas ces objets ne peuvent pas être convertis en arme à feu, ou ne contiennent aucun élément essentiel capable d'être utilisé dans une arme à feu. Les États membres doivent continuer de pouvoir réglementer ces objets avec leur législation nationale."*

La directive modifiée a continué son chemin dans les institutions européennes, et la version actuelle du texte exclut toujours explicitement nos répliques du champs d'application, et donc de la classification des armes. Le processus n'est pas encore terminé, et nous restons bien entendu mobilisé sur le sujet aux côtés des nos partenaires européens, mais tous les indicateurs sont au vert quant au succès de notre mobilisation.

Merci aux airsofteurs français qui ont su se montrer réactifs et qui se sont mobilisés, à nos côtés, pour défendre notre loisir, en répondant à notre appel. Merci également à la Fédération Européenne d'Airsoft, et plus particulièrement à la Fédération Anglaise des Joueurs d'Airsoft qui a été très impliquée dans le processus. Merci également à Cybergun et ASG qui ont également travaillé dur de leur côté pour convaincre les députés européens.

Il s'agit d'un bel exemple qui démontre encore une fois l'utilité de tous se rassembler derrière une structure capable de nous représenter et de se faire entendre efficacement auprès des autorités, comme la FFA le fait si bien depuis 2010 pour les pratiquants.

Le trésorier, Charles DUVAL, intervient afin de préciser à l'Assemblée que le vote définitif de l'amendement aura lieu le 22 novembre et que tant que ce vote n'est pas passé, il faut rester prudent au cas ou les airsofteurs devraient se mobiliser à nouveau. (NDLR : le vote définitif a été différé, l'issue reste donc incertaine à l'heure où nous publions ce compte-rendu).

## Fédération Européenne d'Airsoft (EAA)

La Fédération Française d'Airsoft travaille au côté de la Fédération Européenne d'Airsoft depuis le projet de directive de la Commission Européenne pour la défense de nos répliques.

Ayant obtenu d'excellents résultats, et désireux de pérenniser notre collaboration, nous avons décidé de monter un solide dossier de candidature pour rejoindre officiellement la Fédération Européenne d'Airsoft. Après concertation de ses membres, celle-ci s'est exprimée à l'unanimité en faveur de l'intégration de la Fédération Française d'Airsoft en tant que membre permanent.

La Fédération Française d'Airsoft devient donc le neuvième membre de la Fédération Européenne d'Airsoft.

La Fédération Européenne d'Airsoft est la première Fédération d'Airsoft à l'échelle continentale. Elle regroupe les principales Fédérations d'Airsoft des pays européens autour des valeurs d'échange, de démocratie et de solidarité entre les airsofteurs européens.

Elle n'a pas pour but d'imposer des contraintes à ses Fédérations membres, mais de permettre de se regrouper pour être plus fort, pour nous défendre à l'échelle européenne. Sa mission est également de favoriser l'émulation et l'entraide entre les Fédérations membres, en permettant le regroupement et le partage d'idées, d'expériences, de travaux, de conseils... afin d'en faire profiter toute la communauté.

Aujourd'hui la Fédération Française d'Airsoft est la deuxième plus grosse Fédération d'Airsoft de la fédération Européenne, derrière les Pays-Bas dont la législation nationale impose la licence de la Fédération d'Airsoft pour pratiquer l'Airsoft.

Des travaux sont en cours sur le financement de la structure pour son développement.

Le président en profite pour faire savoir que nous sommes preneurs des bonnes volontés qui souhaiteraient nous aider pour travailler avec la Fédération Européenne.

## Bilan financier de l'exercice 2016

### Bilan

Le compte de résultat de l'exercice en cours est distribué aux licenciés présents afin qu'ils puissent voir le détail de l'exercice. Le trésorier, Charles DUVAL, dresse tout d'abord un bilan global et explique que de nombreuses dépenses sont à venir pour la fin de l'année. L'exercice comptable n'étant pas terminé c'est donc la colonne tendance annuelle qui reflète la réalité en prenant en compte les dépenses à venir. Il commence par notre contrat d'assurance avec la MAIF, et évoque la forte hausse du taux d'accidents dentaires qui déséquilibre notre contrat. La MAIF nous a fait savoir qu'il n'y aurait aucune augmentation cette année, mais une importante augmentation l'an prochain pour faire face à ce déséquilibre.

Calculés sur les tendances annuelles, plusieurs deltas importants par rapport aux prévisions 2015 sont à expliquer : pour commencer le compte des fournitures, qui intègre une commande de

renouvellement des dépliants et des enveloppes, consommées en importante quantité, il a fallu reconstituer un stock qui n'avait pas été fait depuis 2 ans. De même l'augmentation constante du nombre de licenciés nous force à prévoir de plus en plus de cartes pour l'édition des licences d'une années à l'autre.

Les frais de locations des plateformes internet ont été inférieurs aux prévisions, cela s'explique par la suspension des comptes des membres du bureau démissionnaires, pour les services payants utilisés par le bureau (système de ticketing, licence office 365...).

Un nouveau poste de dépense rentre en lignes de compte depuis mai 2016, celui de la rémunération du personnel, suite à l'embauche de notre assistante administrative. Charles prévoit que ce poste sera parmi les plus importants pour l'année prochaine, et il insiste sur le fait qu'embaucher du personnel est devenu un besoin vitale pour notre développement au vu de l'augmentation du nombre de licencié, des dossiers portés et du manque de bénévoles.

Ce poste, avec les charges sociales, apparaissent supérieurs aux prévisions, mais il ne s'agit que d'une correction comptable. Le prévisionnel avait été calculé en considérant les subventions de l'Etat comme réglées directement au salarié, le restant du salaire complété par la FFA, mais les subventions sont en fait versées sur les comptes bancaires de la FFA, charge à la FFA de virer ensuite l'intégralité du salaire et des charges sociales. Cela ne change rien aux montants prévus, il ne s'agit là que d'un changement dans l'écriture comptable qui prend également en compte la récupération de la subvention de l'Etat, soit environ 5 000 € cette année. Il en est de même pour le budget publicité qui a été réécrit en prévoyant une classe de compte dédiée pour les subventions en nature de Google.

Un delta important au niveau des petits logiciels est également à constater. cela correspond à des commandes de nouvelles fonctionnalités pour le GESAD. Plus de détails sur le contenu de ces évolutions seront donnés par la commission technique.

Les BD Airsoft Tim se sont mieux vendues que prévus, il nous a donc fallu en acheter plus que prévu à Shong pour suivre la demande de nos licenciés.

Le poste de dépense relatif à l'achat de matériel de bureau et matériel informatique reste raisonnable. Il se limite pour cet exercice en l'achat de Chromebooks pour quelques membres du Bureau en situation personnelle de mobilité afin qu'ils puissent travailler sur les dossiers fédéraux en dehors de chez eux. Charles insiste sur le fait qu'il faut aussi envisager le coût du remplacement de ce matériel quand il deviendra défectueux ou obsolète. Du matériel de bureau a également été fourni à notre assistante à son embauche. Actuellement, ces dépenses représentent un coût de 1.300€. Charles envisage un montant total de 1.600€ d'ici la fin de l'année.

Parmi les ressources en cours, nous bénéficions désormais de celles issue de la publicité Google, pour un montant total de près de \$120 000 d'ici la fin de l'année, soit environ 104 000€.

Les cotisations fédérales et d'assurance génèrent cette année des ressources d'environ 32 000€.

Le trésorier prévoit un résultat d'un peu plus de 1 000 € en fin d'exercice 2016.

Le Président insiste sur le besoin de chercher des ressources supplémentaires en vue de toutes les prochaines dépenses prévues pour l'exercice 2017. Il tient aussi à préciser que durant l'été 2016, la FFA a reçu un don suite à la dissolution d'une association licenciée, les Blackbird, d'un montant de 100 €. Le président remercie grandement les membres de cette ancienne association.

Arnaud GALIZZI, vice-président, insiste sur la possibilité pour nos licenciés et nos clubs affiliés de faire des dons, et sur l'apport non négligeable que représenterait le mécénat.

## Assurance

Monsieur Charles DUVAL dresse un bilan plutôt négatif sur l'assurance : Nous subissons cette année une forte hausse du taux de sinistres et des dégâts, principalement des dents cassées et cela déséquilibre fortement notre contrat.

Le président, Monsieur MARIUS, annonce que cette forte hausse sera impactée l'année prochaine par la MAIF sur le contrat. Une augmentation de la cotisation est prévue avec suppression du prorata. Cette hausse est chiffrée à + 44% par rapport aux cotisations d'assurance 2016. Nous allons tenter d'absorber la différence, mais nous n'aurons pas d'autre choix que de supprimer le prorata de juillet pour les nouvelles licences. Les montants des cotisations d'assurance 2017 seront donc les mêmes tout au long de l'année.

Le mot d'ordre pour l'année 2017 est de faire baisser le taux de sinistralité, principalement dentaire, mais aussi pour les chevilles. Pour cela, un dossier complet est actuellement en cours de rédaction afin de sensibiliser les licenciés sur les protections faciales - mâchoires et les chevilles.

Le vice-président Arnaud GALIZZI soumet à l'ensemble du Conseil d'Administration et des licenciés la piste de l'amende de la part de la FFA en cas de non port de protections faciales. Une licenciée présente, Clara JOULIANOS, des RATS, exprime son approbation tandis que Manuel MARCHAIN, président de l'association US SWAT 58, n'est pas d'accord. Il ne souhaite pas que la FFA mette en place de trop fortes amendes car il craint que certaines petites associations ne ferment à cause de telles mesures.

Le président Benoit MARIUS propose que cette idée fasse l'objet d'une réflexion ultérieure si le taux de sinistres ne diminue pas, en attendant qu'une campagne de prévention soit lancée afin de sensibiliser les pratiquants. La proposition est approuvée par l'Assemblée.

# Bilan d'activité de l'exercice 2016

## Affiliations

Pour la saison 2016, nous comptons **245** associations affiliées, cela représente une augmentation de **17%** par rapport à la fin de l'année dernière. Le nombre d'associations affiliées était de **210** en 2015, **116** en 2014 et **90** en 2013.

Nous dénombrons **4 036** licenciés à jours de leurs cotisations, c'est une progression de **15%** par rapport à la fin de l'année dernière. Le nombre de licenciés était de **3 522** en 2015, **1 921** en 2014 et **1 314** en 2013.

Depuis l'an dernier, la FFA a surpassé, en nombre d'associations affiliées et nombre de licenciés, la Fédération Française de Paintball. Aujourd'hui, nous sommes la 2ème plus grosse Fédération d'Airsoft Européenne, derrière la Fédération des Pays-Bas dont la licence est obligatoire pour pratiquer l'Airsoft aux Pays-Bas.

Clara JOULIANOS, de l'association des RATS, intervient pour expliquer que le Paintball est l'objet d'événements commerciaux en différentes occasions (fêtes, anniversaires, enterrements de vie de garçon...). Elle pense qu'il serait intéressant de reprendre l'idée d'organiser des parties d'Airsoft pour des occasions spéciales, afin de faire connaître la discipline. Cela serait un vecteur de croissance. Le président explique que c'est une idée intéressante, déjà exploitée par certaines associations, que les autres associations peuvent reprendre en réfléchissant aux implications, notamment en terme d'équipement d'un nombre suffisant de répliques, à proposer à la location.

Le président effectue un rappel sur la couverture d'assurance : elle s'applique à tous les participants aux événements organisés par un club assuré, le club doit déclarer tous ses membres, mais pas les participants. Par ce biais, beaucoup de personnes ont été assurées cette année sans nécessité de licences FFA. Cela représente un total d'environ **20 000** personnes assurées via la FFA, en comptant les licenciés et les participants aux événements organisés par nos clubs affiliés.

Là où d'autres assurances imposent de déclarer, et de payer pour tous les participants, même pour les non membres, la Fédération est fière de proposer une assurance abordable et avantageuse à nos clubs affiliés.

Le président effectue un autre rappel pour répondre à une idée reçue : La Fédération ne se contente pas de vendre un contrat d'assurance proposé par la MAIF : c'est la FFA qui a négocié et créé ce contrat avec la MAIF. Le contrat Airsoft de la MAIF est une création conjointe de la FFA et la MAIF.

Jusqu'à l'an dernier, l'attestation d'assurance de chaque club devait être éditée directement par la MAIF, avec des délais qui pouvaient parfois prendre deux mois. N'ayant pas la compétence

juridique d'éditer une attestation d'assurance au nom de la MAIF, cette année, nous avons mis en place, avec la MAIF, une attestation d'assurance générique éditée directement par le GESAD dès validation du paiement. Cette attestation d'assurance est complétée d'une attestation d'affiliation nominative à la FFA. Pour un paiement effectué par Paypal, tout le processus d'affiliation est entièrement automatisé. Cela implique que n'importe quel club peut s'inscrire sur le GESAD, demander l'affiliation, régler la facture, et obtenir l'attestation d'assurance en quelques minutes, directement en ligne, 24h / 24, 7J / 7.

## Contacts

Depuis le 26 septembre 2015, nous avons traité environ 2 000 tickets du formulaire de contact, soit 5,5 par jour, 7J/7.

Chaque ticket est un échange, comportant potentiellement plusieurs demandes, plus ou moins complexes à traiter : nous recevons des questions sur l'affiliation, la législation (de la part des airsofteurs, des propriétaires, des collectivités publiques, des forces de l'ordre...), l'assurance, la création d'entreprise, la demande de conseils divers, d'expertise...

Il s'agit du travail le plus chronophage de la Fédération, travail qui n'est pas visible depuis l'extérieur, mais qui permet d'apporter une véritable expertise dans un grand nombre de domaines autour de l'Airsoft auprès de tous les licenciés, pratiquants, pouvoirs publics...

Nous avons une nouvelle équipe depuis le mois de décembre, qui a procédé à la réécriture des macros de réponse. Cela nous a beaucoup fait gagner en réactivité, et nous avons obtenus de nombreux retours positifs par les licenciés quant à la précision des réponses apportées.

Ce système nous permet de traiter rapidement et efficacement bon nombre de demande, en apportant toutes les précisions nécessaires. C'est pourquoi nous privilégions ce mode de communication aux communications téléphoniques beaucoup plus chronophage.

## Partenariats

Durant l'année 2016, la FFA a été contacté par plusieurs Fédérations.

- **La Fédération Italienne :**

Elle organise la pratique de l'Airsoft et du Laser Game. La Fédération a donc d'autres champs d'application que l'Airsoft. Elle compte environ 7 500 licenciés à son actif pour l'année 2016, toutes disciplines confondues.

En Italie, l'Airsoft est un sport reconnu. La Fédération Italienne a mis en place des comités régionaux, sur le même principe que nos Comités Territoriaux d'Airsoft, depuis plusieurs

années. Dirigés par des licenciés, et grâce à l'investissement de leurs membres, les comités sont les moteurs locaux de la pratique. Avec le soutien de la Fédération, ils organisent directement des parties et des championnats à l'échelle régionale.

- **Fédération Espagnole :**

Sur proposition de la FFA, la Fédération Espagnole prépare un dossier pour rejoindre la Fédération Européenne.

Une rencontre a pu être organisée entre notre secrétaire intérimaire de l'époque, Yves-Mari PRADELLE, et le vice-secrétaire de la Fédération espagnole. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur l'Airsoft, sa pratique, sa réglementation et sur les Fédérations en Espagne et en France.

Le président de la FFA a été invité à une partie organisée par les espagnols le week-end de l'Assemblée Générale, et en Décembre pour rencontrer tout le staff de la Fédération espagnole. Notre Assemblée Générale ayant lieu ce week-end, le président n'a pas pu s'y rendre, mais étudie la possibilité de participer à la partie prévue au mois de décembre.

- **Ligue d'Airsoft Allemande :**

Nous avons été contactés par le responsable de la Ligue Allemande d'Airsoft en vue d'une collaboration. Ce dernier parlant très mal anglais, la barrière de la langue fut difficile pour comprendre le but de sa prise de contact.

La Ligue Allemande d'Airsoft n'est pas une association d'un point de vue juridique. Elle semble être une entreprise, mais ce point reste à définir au vue de certaines spécificités de la législation allemande.

Nous avons transmis à son responsable le dossier de présentation de la FFA, et de l'Airsoft Français, rédigé en anglais. A ce jour, nous restons dans l'attente d'un dossier de présentation de la Ligue Allemande pour plus d'information.

Le responsable nous a précisé lors des échanges avec lui que la Ligue Allemande envisage de rejoindre la Fédération Européenne d'Airsoft. Monsieur MARIUS précise qu'il n'est pas sûr que l'intégration à la Fédération Européenne de la Ligue Allemande d'Airsoft soit possible à cause de la lucrativité de cette dernière.

À ce jour nous restons en attente de plus d'information sur cette ligue.

# Rapport des commissions

## Commission Prévention

Le président explique aux licenciés et membres du Conseil d'Administration présents qu'il n'y a pas de responsable de commission à l'heure actuelle. Elle est donc gérée directement par le Président lui-même.

Il explique à l'Assemblée que plusieurs dossiers sont en cours au sein de cette commission :

### Les règles de pratique

Il s'agit d'un règlement de jeu qui reprend la législation, ainsi que des règles de bon sens. Au delà de la loi, il place l'organisateur au coeur du processus de décision et d'arbitrage sur les règles de la partie qu'il organise. Cela permettra des prises de positions sur certaines mesures non imposées par la loi, par l'organisateur, alors qu'il n'y aurait pas forcément pensé sinon. Ce règlement n'a aucune volonté d'ingérence, mais permet au contraire de renforcer le rôle d'encadrement de l'organisateur lors de sa partie, en lui donnant toutes les clés pour trancher, afin éviter toute situation problématique à laquelle il n'aurait pas pensé.

### Le dossier d'accueil des mineurs, qui est divisé en trois étapes :

- l'accueil des mineurs dans le respect des réglementations actuelles
- l'aménagement du jeu pour développer un airsoft adapté et intéressant pour les mineurs
- l'encadrement des mineurs pour une évolution de la législation.

Dans ce cadre, une délégation FFA, composée du Président Benoit MARIUS et du Vice-président Alexandre RAMRAMI, s'est rendu durant une semaine de Juillet 2016 en Belgique afin de participer à un camp de Formation Junior Airsoft mis en place par le président de la Carolo Airsoft Team, ancien président de la Fédération Belge d'Airsoft. La législation belge en matière de réplique d'Airsoft autorise l'utilisation de réplique jusqu'à 2 joules aux mineurs dans certaines conditions. Jean-Michel NOTTE, ancien président de la Fédération Francophone d'Airsoft Belge, et président de l'association Carolo Airsoft Team, organise depuis quelques années des stages de formation Airsoft, à destination des mineurs. Ce stage est devenu un pré-requis d'un ensemble d'association belges d'Airsoft pour accueillir des mineurs dans leurs parties. En collaboration avec l'Office du tourisme local, le stage s'étale sur une semaine avec des activités variées. Cours théorique d'Airsoft les matins, et des activités diverses l'après-midi, en fonction des possibilités locales. Le stage de formation devient alors un véritable camp de vacances à destination des enfants, ce qui permet des subventions locales. Nous avons pu constater, à l'issue de la session pratique d'Airsoft, et de l'examen théorique, une grande implication des participants au stage quant à l'application des principes appris en cours. Les participants sont fairplays, prudents,

appliquent les règles de sécurité, savent comment réagir aux imprévus, connaissent la législation et ce qu'ils ne doivent pas faire. Ils sont mieux formés que beaucoup de pratiquants adultes en France. En bref, ce stage a permis au président et vice-président d'observer un bon encadrement des mineurs dans la pratique de l'Airsoft. Ce sera un bon retour d'expérience pour le projet d'accueil des mineurs en France.

## **Les normes de protections oculaires :**

Le Président explique à l'Assemblée que ce dossier concerne les normes de protections à instaurer. Dans ce cadre, la FFA a fait l'acquisition du contenu de la norme EN 166 auprès de l'AFNOR.

## **La certifications des filets :**

Le Président annonce aux licenciés qu'après le retrait de la certification FFA à la société Direct Filet pour leur dernière génération de filet, nous sommes à la recherche d'autres modèles de filets à soumettre à notre protocole de test pour leur accorder, ou non, notre certification. Il faudra faire appel aux fabricants qui souhaitent faire certifier leurs filets afin d'avancer sur ce dossier.

Le président précise que le protocole de test sera systématiquement transmis aux fournisseurs qui devront l'accepter avant que nous ne procédions aux tests. Si les tests ne sont pas concluants, la FFA n'accordera pas sa certification, mais ne communiquera pas sur les tests effectués pour ne pas faire de la mauvaise publicité. Dans le cas de Direct Filet, nous avons été forcé de communiquer suite au retrait de la certification auparavant accordé sur la génération précédente de filets.

Les tests sont effectués gratuitement, et la certification est gratuite en cas de succès aux tests, les fabricants ont donc tout intérêt à soumettre leurs filets à notre protocole de test.

## **Commission Juridique**

La commission juridique continue d'effectuer sa veille juridique dans le domaine de l'Airsoft et défend notre discipline quand cela est nécessaire, notamment face à l'Union Européenne cette année.

## **Kit de création d'association d'Airsoft**

Le dossier complet est fini, et il a été mis en ligne sur le site Internet de la FFA en décembre dernier.

Il est constitué de 5 documents aux formats PDF, et Google Doc avec macros :

- Guide de création d'association
- Guide de rédaction des Statuts
- Exemple de statut
- Guide de rédaction du Règlement Intérieur

- Exemple de Règlement Intérieur

Ces documents ont été mis à disposition du public sous licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0, licence qui autorise la copie, la modification, la diffusion et l'utilisation, à condition de préserver la mention de l'auteur original et d'appliquer la même licence pour les nouvelles versions. La licence interdit cependant la monétisation : ces documents doivent rester gratuits à disposition de tous. Ces documents, à personnaliser, permettent de créer et déclarer une association d'Airsoft en quelques minutes seulement.

Ces documents, en version 1.0, ont vocation à évoluer. Les utilisateurs ne doivent pas hésiter à nous en faire des retours, via le formulaire de contact, afin que l'on puisse intégrer les améliorations dans les prochaines versions.

## Agrément Jeunesse et Education Populaire

C'est le dossier primordial pour faire avancer la FFA aux yeux des pratiquants et pour obtenir une légitimité sur le dossier d'accueil des mineurs. Une implication des membres du Conseil d'Administration, et des licenciés désireux de s'investir, sera demandée pour participer à la finalisation des dossiers qui composeront la demande :

- baux,
- kit de création d'association,
- règles de pratique,
- normes de protections oculaires,
- accueil des mineurs,
- assurance Airsoft

Le Président, Benoit MARIUS, évoque les actions entreprises courant 2016, certaines pourront être ajoutées à la demande :

- Le recensement et la compilation d'informations législatives, notamment via les préfectures en ce qui concerne les arrêtés préfectoraux pris sur le port et le transport de répliques.
- Notre commission juridique met régulièrement son expertise à disposition des licenciés, des forces de l'ordre, des collectivités, des journalistes, des médias Airsoft (Red Dot Mag, Gear Locker, 0.20 mag), des Fédérations étrangères d'Airsoft, et aide à la création d'entreprise dans le domaine de l'Airsoft.
- Nous avons également mené une action à l'encontre d'une boutique française d'Airsoft qui expliquaient sur son site que la vente de répliques supérieures à 0.08 joules est interdite aux mineurs, mais que les parents peuvent les acheter pour eux. Le président informe l'Assemblée que plusieurs tentatives de discussion avec le gérant du magasin afin de faire modifier cette partie étant restées sans réponse, la FFA a alors mobilisé la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des

Fraudes) qui a fait modifier le site Internet. La DGCCRF maintenant chargée du dossier réfléchit à des éventuelles suites à conduire sur cette affaire.

## Commission Communication

### Stands FFA

Le président rapporte la présence de la FFA à diverses occasions. Nous avons notamment tenu un stand au dernier Shooting and Drones Show, en novembre 2015, à Paris. Nous avons accueilli sur notre stand Shong, le dessinateur de la BD "Airsoft Tim", notre partenaire, et les deux vidéastes de Gear Locker, partenaires aussi de la FFA. Cette présence a été l'occasion pour les membres du bureau d'échanger directement avec beaucoup de licenciés.

La FFA commence à partager des événements des clubs affiliés sur son site Internet ou la page Facebook, au travers de petits articles qui résument chaque événements. Nous pouvons citer notamment cette année la partie "Seconde Guerre Mondiale Recherche et Destruction" de l'association affiliée ATO 59 en septembre dernier, la dernière édition de la partie "Bille au centre" organisée par notre association affiliée Force Spécial Airsoft Team en Avril dernier...

La FFA organise l'envoi de la banderole "association affiliée" aux clubs licenciés lorsqu'ils en font la demande via le formulaire de contact ou sur la page Facebook. Ce fut notamment le cas à l'occasion de l'événement de La 7ème Compagnie Airsoft 38 en Avril 2016, mais aussi pour le stand des Muchas Maracas Airsoft Team, lors de la 3ème Bourse Airsoft de la M.A.D. À la banderoles est ajouté quelques goodies, selon les stocks disponibles, comprenant des magazines d'Airsoft, des patchs, des autocollants, des dépliants sur la FFA à distribuer aux participants. Le président informe l'Assemblée que ces goodies comprennent également ceux que certaines de nos enseignes partenaires nous envoient. Si certaines enseignes partenaires souhaitent que l'on distribue leurs goodies dans ces événements, ils peuvent nous les envoyer à notre siège social afin que l'on puisse les ajouter à ces colis à destinations de nos clubs organisateurs d'événements.

Pour chaque demande d'aide via notre formulaire de contact, la FFA propose ses services en vue de l'organisation d'événements auprès des licenciés. Au cours de cette année 2016, Benoit MARIUS fait le bilan des aides diverses et variées que la FFA a fourni tout au long de l'année, notamment grâce au formulaire de contact, pour l'organisation d'événements par nos clubs affiliés :

- Des conseils auprès des équipes pour l'organisation d'événements, et pour leurs médiatisations
- Une promotion des événements avec photos et articles transmis par les équipes, qui ont été publiés sur la page Facebook de la FFA,
- Des goodies : c'est à dire des autocollants FFA, des dépliants "CTA", des dépliants "Airsoft Responsable", des patchs, des magazines d'Airsoft à distribuer aux participants des événements, ou à exposer lors de la tenue des stands des associations affiliées,

- Les banderoles qui sont envoyées à chaque demande d'une équipe affiliée,
- Une assurance qui couvre les événements et parties organisées par nos licenciés,
- Des lettres de recommandation qui sont à disposition de nos clubs sur le GESAD, afin de les appuyer dans leurs démarches, notamment pour trouver des terrains,
- La tenue du stand FFA lors d'invitations par nos équipes licenciées à leurs événements,
- Des prestations diverses sur mesures lors des événements (prise en charge du passage chrony, stand de tir électronique...).

À noter que nous devons compter sur la disponibilité des bénévoles pour la participation de la FFA à un événement, nous en pouvons donc malheureusement pas répondre positivement à toutes les demandes.

## Partenariat

Benoit MARIUS fait un bilan sur l'ensemble des partenariats qui ont été mis en place cette année :

Tout d'abord, nous avons été contactés par la chaîne M6 dans le cadre de l'émission "[Garde à vous](#)". Dans un premier temps, nous avons été approchés pour une expertise sur les modèles de répliques à utiliser, et pour une mise en relation avec un fournisseur capable de répondre à la demande dans des délais très courts. Le président, Benoît MARIUS, explique que nous les avons redirigés vers un fournisseur correspondant à leurs besoins, et avons profité de l'occasion pour leur prodiguer des conseils en matière de réglementation. Pour information, l'émission a été diffusée en France entre le 16 février 2016 et le 8 mars 2016 sur M6. Une deuxième saison est prévue l'an prochain.

La FFA apparaît d'ailleurs [sur la page des partenaires de l'émission](#).

Le partenariat avec la BD Airsoft Tim pour la 3ème année consécutive se poursuit. Le tome 3 devrait sortir officiellement avant la fin de l'année. Benoit MARIUS est fier d'annoncer que suite aux diverses annonces sur la page Facebook depuis le mois d'avril 2016, le tome 3 a pu être financé à 200% en une semaine seulement.

De même, le partenariat avec les Youtubeurs de Gear Locker a continué de manière active, courant 2016. La FFA a lancé une campagne vidéo courant juin 2016, avec la participation de quelques-uns de ses administrateurs, afin d'encourager le financement participatif de la saison 3. La vidéo fut diffusée sur la page Facebook de Gear Locker. Grâce notamment à cette campagne, Gear Locker a pu financer cette nouvelle saison, dont le lancement a commencé le 15 septembre dernier.

D'autres partenariats ont été mis en place durant cette année. De nouveaux contrats ont été signés, comme avec le magasin Maxgunner basé à Toulouse. D'autres sont en phase de négociation. La FFA fait parvenir des goodies (autocollants, dépliants...) à distribuer dans leurs magasins. À noter que certains partenariats n'aboutissent pas à cause de divergences d'opinion,

notamment sur le respect de la réglementation. Le but premier des partenariats est d'encourager et de promouvoir les enseignes d'Airsoft responsables, il n'est donc pas question de transiger nos valeurs d'Airsoft responsable dans le but de passer des partenariats avec toutes les enseignes. Par respect nous ne communiquerons pas sur les enseignes ayant déclinés nos pré-requis, chaque enseigne étant libre de respecter la loi et l'Airsoft responsable, tout en s'exposant aux risques juridiques induits.

Benoit MARIUS informe l'assemblée qu'un nouveau partenariat est en cours de discussion avec le magazine 0.20 Mag. Jusqu'à maintenant, 0.20 Mag fournissait régulièrement la FFA des magazines gratuits que la FFA redistribue avec d'autres goodies lors des envoies de banderoles et sur les salons. Mais Benoit MARIUS annonce que des négociations sont en cours pour publier les articles des clubs affiliés qui le souhaitent lors des événements pour lesquels ils nous font des retours. La proposition sera prochainement soumise au vote du Conseil d'Administration.

En juin dernier, la FFA a été contactée par un passionné d'Airsoft, conseiller en communication professionnel dans une grande entreprise de communication basée à Lyon. Il a contacté la FFA afin de proposer bénévolement son expertise sur certains dossiers. Une réunion a eu lieu avec Benoit MARIUS, et plusieurs idées en sont ressorties, notamment la création d'un dossier de presse, et la mise en place des procédures internes pour pallier à différentes sortes de crises auxquelles la FFA doit pouvoir répondre rapidement et publiquement (accident impliquant l'Airsoft, défense de l'image de l'Airsoft, etc.). Le projet primordial actuellement est le dossier de presse. Une avancée sur le projet est prévue dans les prochains mois, avec la mise à contribution de l'assistante administrative.

Nous avons également été contacté par une enseignante, courant avril 2016. Elle nous a demandé notre autorisation pour utiliser certaines informations du site Internet afin de préparer un exercice de Sciences Physique. cet exercice, à destination des lycéens en série scientifique, porte sur l'énergie cinétique. Il utilise la propulsion des billes d'Airsoft comme exemple concret. Cet exercice devrait être publié dans le Bulletin de l'Union des Physiciens. Benoit MARIUS a collaboré avec cette enseignante sur l'exercice, il a vérifié et fait corriger certaines données en rapport avec l'Airsoft, notamment une mention sur le jeu des mineurs. Cette démarche fut un pas de plus vers la connaissance responsable de notre discipline auprès du grand public. Benoit MARIUS souhaite de plus en plus d'implication de la Fédération pour donner une vision responsable de l'Airsoft auprès du public. Il veut diriger la FFA vers plus d'actions pédagogiques de ce type.

Deux sociétés de production de documentaires travaillant avec la chaîne nationale M6 ont contacté la FFA dans le cadre d'un reportage qu'elles voulaient faire sur Border War. Le but était de suivre des équipes licenciées pour les filmer durant le voyage en République Tchèque, et durant la partie. La FFA a publié sur sa page Facebook une annonce pour la recherche d'équipes participantes, et nous avons reçu une douzaine de candidatures. C'est un jury, composé de membres du Conseil d'Administration, qui a choisi l'équipe retenue selon divers critères, notamment sur l'image renvoyé par cette équipe pour une diffusion télévisuelle grand public. La FFA a également imposé certaines contraintes aux sociétés de production afin de garder le

contrôle sur le reportage et l'image de l'Airsoft qui y serait véhiculé. Cependant le projet n'a pas abouti car les journalistes ont été refusés par les organisateurs de Border War.

## Divers travaux autour de la communication

Un dossier de présentation de la FFA et de l'Airsoft en France, qui avait été initié courant 2015, a été complètement remanié et rédigé en anglais. Le but premier de ce dossier était la candidature de la FFA à la Fédération Européenne (EAA), à laquelle il fut envoyé en premier lieu avec le dossier de candidature. Il est depuis utilisé comme document de référence lors des échanges avec les fédérations étrangères. Il a notamment été envoyé à la Fédération Espagnole, la Ligue Allemande et la Fédération Italienne.

Des dépliants de présentation de l'Airsoft sont en cours de préparation. Ils sont destinés à être commercialisés aux associations qui le souhaitent pour proposer un pack de présentation de l'Airsoft à distribuer auprès du grand public. Ces dépliants seront proposés à tarif préférentiel pour les clubs affiliés, le but n'étant pas de faire du bénéfices, mais d'aider nos associations à faire découvrir l'Airsoft.

La rédaction de la FAQ est toujours en cours. Cependant, Benoit MARIUS insiste sur le fait qu'un remaniement sera nécessaire pour détailler le nouveau processus d'affiliation du GESAD.

Enfin, le président fait part de certaines fausses rumeurs qui circulent à propos de la FFA sur le web ou Facebook. Par exemple le Président a entendu que la FFA s'approprie les terrains de ses associations. Le président explique que n'importe quelle association affiliée pourra confirmer n'avoir jamais eu à donner des informations sur la localisation de leurs terrains à la FFA, même pour la couverture d'assurance. La FFA n'a aucune connaissance des terrains de ses associations, et ne souhaitent aucune ingérence à ce niveau.

De même la FFA enregistrerait toutes les répliques de ses licenciés pour le comptes des autorités. Là encore n'importe quel licencié pourra confirmer n'avoir jamais dû donner d'informations sur ses répliques auprès de la FFA.

Le président précise que les membres du staff de la FFA ont autres chose à faire que de recenser tous les terrains et les répliques des licenciés.

Après un échange avec les membres de l'Assemblée, une rubrique " le coin des ragots" est envisagée sur le site Internet afin de débunker ces fausses rumeurs.

## Commission Comités Territoriaux d'Airsoft

Suite à la démission de son responsable en décembre dernier, la commission n'a plus de responsable depuis. Il faudra donc envisager d'en recruter un pour faire avancer les choses.

Un redécoupage de la carte de France a été effectué selon le découpage définitif des nouvelles régions.

Benoit MARIUS annonce qu'il n'y a pas eu courant 2016 de nouvelle création de CTA. Le CTA Auvergne-Rhône-Alpe a été stoppé juste avant son Assemblée Générale constitutive à la suite de la défection d'un des candidats, le quota de candidats n'étant plus respecté.

Les deux CTA toujours en activité sont le CTA Polynésie Française et celui de Corse. Malheureusement, Benoit MARIUS note un manque de mobilisation des licenciés et des clubs affiliés.

Le président dresse un bilan plutôt négatif sur l'hypothèse de l'ouverture de comptes bancaires pour les CTA. Tout d'abord, cela pose des problèmes juridiques de responsabilité. En effet, les CTA ne sont pas des entités propres, mais des instances de la FFA. De plus, envisager de créer des comptes bancaires serait coûteux pour la FFA. Depuis leurs créations, on ne peut que constater le peu d'implication des membres qui demandent un compte bancaire pour organiser des actions afin de faire vivre leur comité.

En ayant pris note de ce bilan, le Conseil d'Administration a décidé de fonctionner avec une mise à l'épreuve de la trésorerie des CTA : En cas de besoin d'un compte bancaire pour un CTA, la FFA servira d'intermédiaire pendant une durée d'un an par défaut, modulable au cas par cas.

Benoit MARIUS fait un bref rappel règles de création des CTA qui ne semblent pas claires pour les candidats :

Un Comité Territorial d'Airsoft est un relais local de la Fédération Française d'Airsoft. Il fait partie intégrante de celle-ci. En accord avec le règlement intérieur des CTA, le Conseil Territorial de chaque CTA doit compter au moins cinq membres, il faut donc au minimum cinq candidats avant de lancer la constitution d'un CTA.

Toujours en accord avec le règlement intérieur des CTA, et pour éviter des situations de monopole, il ne peut pas y avoir plus d'un tiers des membres d'un même club affilié au sein du Conseil Territorial d'un même CTA. Il faut donc des candidats de suffisamment de clubs pour éviter la situation de monopole avant de lancer la constitution d'un CTA.

Les CTA avancent grâce à l'investissement de leurs membres, pas de la FFA, c'est donc aux candidats de parler autour d'eux de la constitution de leur CTA et de recruter d'autres candidats afin de pouvoir accélérer sa constitution. Un CTA qui attend auprès de la FFA ne fera rien, il est donc impensable que les candidats attendent dans la passivité que d'autres candidats se présentent. À la place ils doivent passer à l'action et recruter eux même sur leur région, organiser des réunions pour parler du projet...

Force est de constater que les candidats ne semblent pas avoir compris ces principes et les règles de constitutions. beaucoup retirent leur candidature après quelques mois car "rien ne bouge"...

Beaucoup de candidats n'ont pas renouvelés leurs licences, et ne répondent pas aux prises de contact par la FFA, ce qui bloque les créations. Beaucoup de candidats ne sont que spectateurs : nous avons besoin de candidats moteurs pour créer, et pour développer les CTA. Les CTA sont des organes moteurs locaux, pas spectateurs ! C'est donc aux candidats de bouger pour recruter et constituer leur CTA autour d'un projet commun.

## Commission Sportive

L'objet de cette commission est le développement de variantes sportives pour l'Airsoft pour l'organisation de championnats dans ces nouvelles disciplines, tout en préservant l'Airsoft classique dans sa forme actuelle, loin de toute compétition.

A l'heure actuelle, Benoit MARIUS précise qu'il n'y a plus de responsable, et pas de volontaires pour reprendre la commission.

Suite à l'annonce du Battle Arena l'an dernier, Benoit MARIUS annonce la défection du porteur de projet. Cette discipline a donc été mise en sommeil, en attente d'un nouveau porteur de projet.

De même, les autres projets sportifs (Cross-Soft, Raid Sniper, Raid Squad) sont mis en sommeil, faute de volontaires. Le président en profite pour passer un appel aux volontaires : La FFA recherche des personnes qui souhaitent s'impliquer dans le développement de ces disciplines sportives. Pour cela la FFA mettra ses ressources à disposition et intégrera les porteurs de projet à son staff.

## Commission Technique

### GESAD

Benoit MARIUS annonce à l'assemblée la mise en production du GESAD. Il s'agit d'un espace membre développé sur mesure pour la Fédération, et qui était en chantier depuis deux ans.

Le président note la défection des bêta-testeurs au dernier moment. Malheureusement, il n'y a pas eu assez de tests avant la mise en ligne sur le site Internet. Quelques bugs ont été notés. Le président précise que grâce à la patience des licenciés et le travail de nos techniciens, l'espace GESAD a rapidement pu être stabilisé. Le GESAD continue régulièrement de s'enrichir de nouvelles fonctionnalités, il arrive donc qu'il y ait des nouveaux bugs qui apparaissent, mais que ces derniers sont très rapidement corrigés une fois ceux-ci signalés. Le président appelle les licenciés qui constatent des bugs à nous les remonter via le formulaire de contact afin que l'on puisse les faire corriger au plus vite.

Avant le GESAD, la gestion des adhésions nécessitait le travail de 4 personnes. Aujourd'hui, une seule personne suffit car le GESAD automatise les procédures.

Le GESAD automatise le processus d'affiliation et des licences, permet une plus grande réactivité dans l'édition des licences, décharge les membres du bureau de nombreuses formalités administratives (vérifications, édition de factures, éditions des licences, transmission à l'assurance...). Il fournit un espace de stockage de fichiers, avec notamment les factures, les attestations d'assurance, les lettres de recommandations et les autorisations parentales qui sont directement accessibles en ligne. Il donne accès à un espace partenariat qui permet à nos licenciés de facilement bénéficier des réductions négociées avec nos partenaires. Le GESAD propose un annuaire de nos clubs affiliés, que l'on peut filtrer en fonction de son département, ou de son style de jeu par exemple, afin de trouver une association qui nous correspond vraiment. Le GESAD propose aussi des outils pour nos partenaires qui nous permettent de travailler plus efficacement avec eux. Enfin, il propose un véritable espace membre modulable capable d'être enrichi de nombreuses fonctionnalités au service de nos associations et de nos licenciés, fonctionnalités qui s'ajouteront, petit à petit, au cours des années à venir.

Le président note qu'à part quelques difficultés ponctuelles, de nombreux présidents d'associations ont fait part de leur satisfaction sur l'outil. La plupart des retours sont positifs, le GESAD est jugé facile d'accès et efficace.

Le GESAD a aussi permis l'automatisation de la génération de la lettre de recommandation pour trouver des terrains pour les licenciés.

Le GESAD est donc devenu un outil incontournable de gestion pour la Fédération. Il ouvre la voie à des nouvelles fonctionnalités qui profiteront directement à chacun de nos licenciés.

## Dossier Outils de Gestion Associative

Ce nouveau dossier, initié il y a peu, a pour but de proposer des outils utiles pour gérer facilement son association d'Airsoft, en respectant les obligations légales.

Benoit MARIUS indique que des partenariats sont envisagés avec des prestataires de services répondant aux besoins de ce dossier.

## Divers

La commission technique gère au quotidien le site Internet et tous les outils numériques de la Fédération, elle fournit une assistance technique aux membres du staff, mais aussi aux licenciés en cas de difficultés à utiliser le GESAD, ou le site Internet.

Certains licenciés en profitent pour poser des questions sur les processus et les fonctionnalités du GESAD. Après des explications détaillées en réponses aux questions, l'Assemblée n'ayant plus de question, le président clos cette partie.

# Élection des membres du Conseil d'Administration

Benoit MARIUS annonce que conformément aux statuts, et à l'ordre du jour, l'Assemblée va procéder à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration afin d'en renouveler la moitié.

## Mandats arrivants à échéance

Plusieurs mandats des membres du Conseil d'Administration arrivent à échéance. Ceux parmi eux souhaitant poursuivre leurs fonctions doivent donc présenter leur candidature.

Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat arrive à échéance sont les suivants :

- Pierre CHEVALIER
- Charles DUVAL
- Arnaud GALIZZI

## Présentation des candidats

- Tout d'abord, Johann BRUSSET, actuel secrétaire en intérim au sein de la FFA, se présente. Il est le président de l'association Sons of Shadows, une association affiliée de la FFA. Il est dynamique, a un bon sens de la communication et est très impliqué dans le domaine de l'Airsoft, dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Il désire rejoindre le Conseil d'Administration afin de développer des idées, en cohérence avec les autres membres et dans le respect des valeurs de la FFA.
- C'est au tour de Pierre CHEVALIER, administrateur actuel de la FFA, de présenter sa candidature pour une réélection. Il est airsofteur depuis 12 ans dans la région parisienne, et l'un des membres fondateurs de la FFA. Il pense pouvoir continuer à apporter son expérience et ses compétences au Conseil d'Administration.
- Laurent COVA, président de l'association affiliée R.A.T d'Aix-en-Provence se présente spontanément. Il informe l'Assemblée de sa fonction au sein de son association depuis plusieurs années. Il se présente comme quelqu'un de communicatif, qui cherche à rassembler les airsofteurs de sa région sous la bannière d'un airsoft plus responsable, car il estime qu'à l'heure actuelle beaucoup d'associations ne respectent pas certaines règles élémentaires de sécurité. Il souhaite développer l'action de la FFA, la faire connaître, et prospecter les professionnels (magasins d'airsoft) pour décrocher des partenariats lors de divers événements.
- Gilles MAZENAUD, licencié FFA depuis cette année. Il explique son parcours professionnel et personnel. Il possède une formation en comptabilité. D'autre part, il a une expérience de

plusieurs années dans le domaine associatif, dans différents domaines. Il a occupé différents postes au sein d'associations : président, vice-président, secrétaire et trésorier.

- Charles DUVAL, qui occupait le poste de trésorier en 2016, se présente à nouveau cette année. Il fait également partie des membres fondateurs de la FFA, qu'il suit depuis la Grande Bretagne où il réside depuis de nombreuses années. Il fait de l'Airsoft en Grande Bretagne et est Marshall sur le terrain Ground Zero NAE depuis plus de trois ans. Il est aussi pigiste durant son temps libre pour des magazines d'Airsoft français et anglais.
- Clara JOULIANOS annonce également sa candidature. Elle est l'actuelle secrétaire et trésorière de l'association affiliée R.A.T, présidée par Laurent COVA, dans les Bouches-du-Rhône. Elle souhaite représenter l'Airsoft Responsable et promouvoir l'Airsoft dans sa région. Elle insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'amalgames à faire dans le contexte actuel, et qu'elle désire donner une image responsable des airsofteurs.
- Jérôme LESTRA, se présente à son tour à l'Assemblée. Il fut secrétaire d'une association pendant 3 ans, puis est devenu président de cette même association, pendant 4 ans. Il a organisé une convention pendant 2 années consécutives. Il connaît le domaine de l'Airsoft depuis quelque temps et se qualifie de volontaire, et aimant organiser.
- Alexandre RAMRAMI, qui fut un administrateur de la FFA en 2012, actuellement vice-président par intérim. Il fait part de son désir de rejoindre le Conseil d'Administration. Il souhaite continuer à travailler avec les membres actuels et soutenir les actions menées par Benoit MARIUS, tout en prenant en compte le contexte actuel et les difficultés.

## Vote

Une fois les candidats présentés, Benoit MARIUS précise qu'il y a un maximum de 8 sièges disponibles à renouveler, tous les candidats présentés peuvent donc être élus au sein du Conseil d'Administration, selon le vote de l'Assemblée.

Les membres licenciés procèdent à l'élection des candidats.

Toutes les personnes ayant candidaté pour un siège au Conseil d'Administration sont élues selon les résultats suivants :

- Johann BRUSSET : 354 voix pour, 0 voix contre, 3 ne se prononcent pas.
- Pierre CHEVALIER : 354 voix pour, 0 voix contre, 3 ne se prononcent pas.
- Laurent COVA : 354 voix pour, 0 voix contre, 3 ne se prononcent pas.
- Gilles MAZENAUD : 354 voix pour, 0 voix contre, 3 ne se prononcent pas.
- Charles DUVAL : 354 voix pour, 0 voix contre, 3 ne se prononcent pas.
- Clara JOULIANOS : 354 voix pour, 0 voix contre, 3 ne se prononcent pas.
- Jérôme LESTRA : 354 voix pour, 0 voix contre, 3 ne se prononcent pas.
- Alexandre RAMRAMI : 354 voix pour, 0 voix contre, 3 ne se prononcent pas.

Le président prend acte des résultats de l'élection, proclame les résultats, et souhaite la bienvenue au sein du Conseil d'Administration aux nouveaux membres.

Arnaud GALIZZI n'ayant pas souhaité se représenter n'est donc plus membre du Conseil d'Administration.

En tenant compte des membres dont le mandat n'arrivera à échéance que dans deux ans, les membres du Conseil d'Administration sont donc :

- Stéphane BOUTHEON
- Johann BRUSSET
- Pierre CHEVALIER
- Laurent COVA
- Charles DUVAL
- Clara JOULIANOS
- Jérôme LESTRA
- Benoit MARIUS
- Gilles MAZENAUD
- Yves-Mari PRADELLE
- Alexandre RAMRAMI
- Yoan VAUKAIRE

## Élection du Bureau par le Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, les membres du nouveau Conseil d'Administration doivent se réunir entre eux afin d'attribuer les postes au sein du Bureau. Le président invite les membres de l'Assemblée à sortir faire une pause, hormis les membres du Conseil d'Administration.

À l'issue des discussions et d'un vote du Conseil d'Administration, le Président fait rentrer les licenciés, et une fois ces derniers installés, proclame les résultats :

Sont donc élus au Bureau :

- Benoit MARIUS: en qualité de Président,
- Charles DUVAL : en qualité de Vice-président,
- Jérôme LESTRA : en qualité de Vice-président
- Laurent COVA : en qualité de Vice-président,
- Alexandre RAMRAMI : en qualité de Trésorier,
- Gilles MAZENAUD : en qualité de Trésorier-adjoint,
- Johann BRUSSET : en qualité de Secrétaire,

- Clara JOULIANOS : en qualité de Secrétaire-adjointe.

# Élection des coordinateurs de commissions par le Conseil d'Administration

## Commission Communication

Benoit MARIUS donne la mission au nouveau secrétaire, Johann BRUSSET, de se charger de cette commission. Il a notamment pour mission les partenariats FFA avec les magasins d'Airsoft. Johann explique à l'Assemblée qu'il prend d'ores et déjà en charge la prospection des magasins d'Airsoft pour leur proposer le partenariat depuis sa nomination au secrétariat par intérim par le Conseil d'Administration il y a quelques semaines.

## Autres commissions

Aucun autre volontaire ne répondant à l'appel du président, il n'y a pas d'autres personnes nommées pour la reprise des commissions. Le président continuera d'en assumer la responsabilité, en déléguant les missions directement aux membres du staff au cas par cas. Il appelle les licenciés qui souhaitent faire avancer les choses à se joindre aux efforts de nos commissions pour faire avancer les choses à nos côtés.

# Missions des commissions pour l'exercice 2017

Le Président, Benoit MARIUS, définit avec l'Assemblée les missions principales pour 2017.

## Commission Prévention

La commission prévention aura à charge de mener à terme ses dossiers pour la demande d'agrément Jeunesse et Education Populaire auprès du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Le Président convient avec les membres de l'Assemblée d'un délai fixé au début du printemps 2017 pour finir les dossiers, et effectuer le dépôt. Ce délai sera bien entendu dépendant de l'implication des bénévoles, mais cela l'objectif fort pour l'année à venir.

## Commission Juridique

Benoit MARIUS annonce les principales missions de la Commission Juridique qui restent sensiblement les mêmes chaque année :

- La veille juridique sur la réglementation en vigueur,
- La mobilisation de la commission dès qu'une crise est détectée. La Commission Juridique devra alors travailler avec les instruments mis en place par la Commission Communication, notamment le dossier de gestion de crises à mettre en place.
- La défense de notre pratique par tous moyens, dans tous les domaines possibles.
- Le responsable de la commission sera chargé de contacter les autorités quand cela sera nécessaire pour défendre notre pratique.
- La commission juridique sera chargée de la constitution du dossier de demande d'agrément.
- La commission travaillera avec la Fédération Européenne : Elle devra travailler avec chacune des fédérations affiliées afin de compiler les règles de transport de répliques dans les différents pays d'Europe.

## Commission Communication

Le président annonce les missions de cette commission, dont les tâches incombent au secrétaire :

- Prise en charge des formulaires de contact, en collaboration avec l'assistante administrative et le président. Cette prise en charge se fera graduellement, par une montée en compétence progressive.
- Organisation des déplacements du stand FFA à diverses occasions.
- Un nouveau logo de la FFA est à l'étude. Le responsable de la commission sera chargé de la mise à jour de tous les supports de communication de la FFA lorsque le nouveau logo sera entré en application.
- La commission aura la charge de l'édition des patches FFA, et de divers goodies à l'étude, toujours suite à la publication du nouveau logo.
- La commission travaillera à l'édition des nouveaux dépliants.
- La commission prendra en charge la gestion des partenariats.

Conformément à une décision prise par le Conseil d'Administration, le Président demande à l'Assemblée la possibilité de faire évoluer le cadre des partenariats avec les enseignes. Actuellement les partenariats avec des enseignes ne sont possibles que pour les enseignes françaises du milieu de l'Airsoft. Le président soumet au vote la possibilité de conclure des partenariats avec des enseignes étrangères, et avec des enseignes n'ayant pas de lien direct avec le milieu de l'Airsoft, mais susceptibles de présenter un intérêt pour les pratiquants.

Après un débat avec l'Assemblée sur le sujet, l'ouverture des partenariats aux enseignes étrangères est approuvée par l'Assemblée, mais seulement aux enseignes européennes.

L'ouverture des partenariats aux enseignes ayant une autre activité que l'Airsoft est également approuvé.

Conformément à la demande de l'Assemblée, un rappel est fait sur le fait qu'outre l'assouplissement des conditions de partenariats, chaque partenariat reste soumis à l'approbation du Conseil d'Administration au cas par cas.

## Commission Comités Territoriaux d'Airsoft

Benoit MARIUS explique à l'Assemblée la nécessité de recruter un responsable de commission pour pouvoir faire avancer le projet. Le président explique qu'il pense que pour développer plus efficacement les CTA, des actions de terrain seront à envisager. Aucun candidat de l'Assemblée ne proposant sa candidature, ces points feront l'objet d'une réunion du Conseil d'Administration afin de prendre les mesures nécessaires.

## Commission Sportive

Devant la difficulté de recruter des porteurs de projets nationaux, le président propose que la Commission Sportive s'articule autour de projets locaux. Ainsi les volontaires pourront mettre au point, tester et développer des disciplines sportives à l'échelle locale, avant de travailler à les exporter à l'échelle nationale. L'Assemblée approuve le souhait du Président que le Conseil d'Administration statue à ce sujet dans un avenir proche.

Benoit MARIUS soulève une piste afin de déléguer la gestion de la Commission Sportive aux CTA, afin de relancer l'intérêt tant pour les CTA, que pour le développement de l'Airsoft sportif. Cette mesure sera discutée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

## Commission Technique

### GESAD

#### Nouveautés à venir

Benoit MARIUS précise que le GESAD version 2 est déjà en ligne. La version 3, est actuellement en phase de test, et sera mis en ligne pour les affiliations 2017, avec différentes fonctionnalités qui viendront s'y ajouter :

- Le processus d'enregistrement d'équipe sera complètement repensé et simplifié en profondeur.
- Un agenda pour que chacun de nos clubs puissent faire la promotion de ses parties est prévu, mais aussi pour en chercher selon différents critères.

- La version 3 prévoit un espace de publications dédiés pour nos partenaires qui arrivera dans un second temps, après la mise en place des affiliations 2017.
- Un outil de vérification de la validité des licences sera étudié, grâce à un QRCode unique pour chaque licencié.
- La version 3 inclus un socle applicatif pour des fonctionnalités à venir sur l'intégration des Comités Territoriaux d'Airsoft, afin d'offrir dans nos outils une véritable proximité entre les CTA et les licenciés locaux.
- Il est également prévu une carte de France interactive, qui ira de paire avec l'annuaire des associations affiliées déjà opérationnel.

## Affiliations 2016

Nous avons mis en place cette année une carte plastique d'affiliation pour nos associations, sur laquelle sont indiquées toutes les informations d'identification de l'association, les informations pour contacter l'assurance et son assistance 24/7. Merci à notre administrateur Pierre CHEVALIER pour le don d'une imprimante à badge à la Fédération, qui nous a permis cela.

Benoit MARIUS propose à l'Assemblée de fermer les affiliations 2016 le 1er Novembre 2016, et d'ouvrir les affiliations 2017, le 15 Novembre 2016. L'Assemblée valide cette proposition. La promotion de l'ouverture des affiliations ne sera fait que plus tard, le temps pour la commission technique de valider le processus d'affiliation 2017 et de faire corriger les éventuels bugs.

L'ajout de membre dans une équipe affilié sera toujours disponible jusqu'au 31 décembre 2016.

# Recrutement de bénévoles pour les commissions

Comme chaque année, le président appelle tous les membres de la FFA à s'investir bénévolement au sein de leur fédération. La FFA ne cessant de se développer, Benoit MARIUS souligne le besoin en bénévolat afin d'étoffer les différentes commissions et dossiers à gérer. Il est conscient que cela implique beaucoup d'investissement pour les bénévoles mais ce n'est que par ce travail que la FFA atteindra ses objectifs, notamment l'obtention de l'agrément Jeunesse et Education Populaire. Les licenciés ne peuvent pas attendre autant des bénévoles de la FFA sans y apporter leur contributions. Cela passe par exemple par la promotion locale, l'investissement dans leur CTA, la collaborations sur les dossiers fédéraux...

# Vote du budget

## Embauche

Benoit MARIUS soumet au vote de l'Assemblée la création d'un deuxième poste salarié au sein de la FFA.

Il s'agit d'un poste de Rédacteur, dont le profil reste encore à définir à ce jour. Pour correspondre aux pré-requis imposés par les subventions de l'Etat reçus par la FFA, cette personne devra être éligible aux contrats aidés, et le poste sera proposé en CDD d'un an, renouvelable une fois, à 26 heures par semaine. Ce deuxième salarié viendra compléter le poste d'adjointe administrative à temps-partiel déjà mis en place en mai dernier. Ce rédacteur aura pour mission principale la rédaction de dossiers pour les commissions de la FFA, avec pour commencer le dépôt de la demande d'agrément Jeunesse et Education populaire début 2017.

Le président émet le souhait que cette personne possède également des compétences en informatique et dans le support administrateur, car il prendrait également en charge les principales missions de la commission technique, notamment l'administration de l'outil G-suite utilisé par le staff de la FFA dans le cadre du partenariat avec Google, et le site Internet. Ce poste soulagerait également les bénévoles et en particulier le président de manière considérable.

Le budget de ce poste est intégré dans le budget prévisionnel soumis par le président et le trésorier.

Le président soumet au vote de l'Assemblée la création du poste de Rédacteur.

Avec un total de 353 voix pour, et 4 abstentions, la création du poste de rédacteur est validé.

## Budget prévisionnel 2017

Le président, Benoît MARIUS, présente le budget prévisionnel auprès de l'Assemblée, budget qu'il a élaboré avec l'ex-trésorier, Charles DUVAL.

## Dépenses

Les différents postes de dépenses suivent une évolution logique d'une année sur l'autre, en intégrant l'augmentation du nombre de licenciés.

Le principal point à noter concerne l'assurance, avec un montant d'environ 500 €, qui correspond à la régularisation de la cotisation prévisionnelle payé en 2015 pour 2016. À cela s'ajoute un montant prévisionnel d'environ 6 500 € qui sera réglé en 2016 pour 2017. Cependant, suite à une augmentation du nombre d'accident, et notamment à cause d'un gros accident dentaire en début

d'année ayant coûté plus de 4 000€ à la MAIF, cette dernière va nous répercuter cette hausse l'an prochain, et supprimer le système de prorata pour les cotisations d'assurance à partir du mois de Juillet de chaque année. Le montant de la facture finale pour nous devrait donc approcher les 12.000€ sur l'année 2017, et la suppression du système de prorata nous obligera à proposer les mêmes montants de cotisations tout au long de l'année. Benoit MARIUS insiste sur l'urgence de trouver de nouveaux apports pour pouvoir faire face à la hausse de l'assurance, et sur la nécessité de sensibiliser les licenciés sur le port de protections dentaires, cela pour limiter au maximum les augmentations de cotisation d'assurance.

La FFA aura pu utiliser près de 105 000€ en prestations en nature d'ici la fin de l'année, cela grâce aux bons d'achat offert par Google en publicité dans le cadre de notre partenariat. Pour 2017, le montant devrait être sensiblement le même. Le président explique qu'une légère augmentation du poste de publicité est prévue pour 2017, principalement du fait d'un futur changement de logo. En l'attente, l'édition de supports avec l'ancien logo sera réduite au strict minimum.

Le président, Benoit MARIUS, annonce qu'il faudra prévoir environ 30 000 € pour la rémunération et les charges sociales des deux salariés, ainsi qu'environ 1 000 € pour l'achat de matériel informatique et fournitures pour leur travail. Pour nous aider à ces postes de dépense, nous recevrons environ 21.000 € de subventions de l'Etat.

## Cotisations 2017

Parmi les licenciés présents à l'Assemblée, Clara JOULIANOS, la nouvelle Secrétaire-adjointe, propose une augmentation de la cotisation annuelle 2€ sur la cotisation d'assurance à partir de 2017, afin de pouvoir faire face à l'augmentation des cotisations d'assurance. Le président n'est pas pour cette mesure, qui risque, selon lui, d'impacter fortement les grosses associations ayant beaucoup de membre, mais il reconnaît la nécessité de trouver une solution pour équilibrer le budget. Le président soumet donc au débat cette proposition de hausse de cotisation pour l'année 2017, afin de pouvoir régler la facture d'assurance. Le président en profite pour rappeler que l'assurance nous impose de régler en prévision chaque année les cotisations de l'année suivante, il est donc important pour la FFA de constituer un fond de roulement suffisant qui servira chaque année à avancer l'argent à l'assurance, en attendant de le récupérer sur les cotisations d'assurance des clubs affiliés.

Après un long débat de près de deux heures auquel beaucoup de participants de l'Assemblée prennent part, la solution soumise au vote est la suivante : augmentation d'1€ de cotisation d'assurance, et augmentation d'1€ de cotisation FFA, pour récupérer les 2€ nécessaires par licenciés.

Les montants des cotisations 2017 proposées sont donc les suivants :

- Cotisation FFA : 5€, à laquelle s'ajoute la cotisation d'assurance
- Cotisation d'assurance par membre pour club de moins de 10 membres : 9€
- Cotisation d'assurance par membre pour club entre 10 et 19 membres : 7€

- Cotisation d'assurance par membre pour club entre 20 et 29 membres : 5€
- Cotisation d'assurance par membre pour club entre 30 et 39 membres : 4€
- Cotisation d'assurance par membre pour club entre 40 et 49 membres : 2€
- Cotisation d'assurance par membre pour club à partir de 50 membres : sur devis

Avec 356 voix pour, et une abstention, les montants de cotisations sont adoptés.

## Ressources

Le président évoque à présent les ressources prévues sur le budget 2017.

Tout d'abord, les cotisations fédérales ont apporté cette année environ 32 000€ de recettes. Etant donné que l'année 2016 a marqué le passage de la barrière des 4 000 adhérents, que le nombre de licenciés ne cesse d'augmenter depuis 2012, mais en prévoyant un nombre stable par précaution, en intégrant l'augmentation des cotisations, il est prévu que les cotisations apportent environ 40 000€ pour 2017. Le président ajoute qu'il espère que la hausse de la cotisation ne sera pas trop néfaste sur les affiliations, et notamment les affiliations des grosses équipes. La hausse des cotisations décidée est dictée par la nécessité.

Pas de véritable hausse prévue pour les ventes en 2017 : il s'agit des ventes de BD Airsoft Tim sur la boutique en ligne de la FFA. Ces ventes devraient rester stables, la FFA n'ayant pas vocation à faire de la vente, mais à proposer un moyen simple pour nos licenciés de commander des exemplaires de la bande dessinée, tout en bénéficiant d'un tarif avantageux grâce au partenariat.

Concernant les aides et subventions, le président précise que nous devrions recevoir en 2017 environ 105 000€ de subventions de Google en crédit Adwords, et environ 21 000€ de subvention de l'Etat destinés à payer les salaires et les charges sociales.

## Vote du budget

Le président ayant terminé sa synthèse sur le budget prévisionnel 2017, il le soumet au vote de l'Assemblée.

Avec un total de 355 voix pour, et 2 abstentions, le budget prévisionnel 2017 est validé.

Le président termine l'Assemblée Générale Ordinaire sur ce point, en remerciant les licenciés ayant fait le déplacement jusqu'à Saint-Etienne, et lève la séance à 23 heures.

## Addendum

Depuis la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2016, le président a reçu les démissions de leur mandat d'administrateurs de Clara JOULIANOS et Yoan VAUKAIRE, ainsi que la démission de son poste de trésorier adjoint de Gilles MAZENAUD, ce dernier souhaitant rester au

sein du Conseil d'Administration. Le président a pris acte de ces démissions, l'organigramme du Conseil d'Administration et du bureau a donc été modifié en conséquence.

À la publication de ce compte-rendu, les membres du Conseil d'Administration sont donc :

- Stéphane BOUTHEON
- Johann BRUSSET
- Pierre CHEVALIER
- Laurent COVA
- Charles DUVAL
- Jérôme LESTRA
- Benoît MARIUS
- Gilles MAZENAUD
- Yves-Mari PRADELLE
- Alexandre RAMRAMI

Et les membres du bureau sont donc :

- Benoît MARIUS : Président,
- Charles DUVAL : Vice-président,
- Jérôme LESTRA : Vice-président
- Laurent COVA : Vice-président,
- Alexandre RAMRAMI : Trésorier,
- Johann BRUSSET : en qualité de Secrétaire.

Certifié conforme le 09/12/2016

Benoît MARIUS, Président

Benoît MARIUS  


Charles DUVAL, Vice-président



# COMPTE DE RESULTAT 2016

| CHARGES                                       |                    |                    |                    |                 |                 |                    | PRODUITS   |                   |                    |                   |                |                 |                    |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------|-----------------|--------------------|--|-------------------|--------------------|-------------------|----------------|-----------------|--------------------|
| 1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT                |                    |                    |                    |                 |                 |                    | 4 - RESSOURCES PROPRES   |                   |                    |                   |                |                 |                    |
| A - CHARGES ADMINISTRATIVES                   | N-1 (2015)         | Prévisions 2016    | 2016               | Delta           | Evolution       | Prévisions 2017    | A - RESSOURCES FEDERALES   | N-1 (2015)        | Prévisions 2016    | 2016              | Delta          | Evolution       | Prévisions 2017    |
| Charges diverses de gestion courante          | 171,82 €           | 1 000,00 €         | 267,65 €           | -73,24%         | 55,77%          | 2 500,00 €         | Cotisations  | 25 293,92 €       | 30 500,00 €        | 35 328,45€        | 15,83%         | 39,67%          | 40 000,00 €        |
| Fournitures                                   | 886,57 €           | 1 000,00 €         | 2 414,56 €         | 141,46%         | 172,35%         | 2 000,00 €         | <b>SOLDE</b>   | <b>25 293,92€</b> | <b>30 500,00 €</b> | <b>35 328,45€</b> | <b>15,83%</b>  | <b>39,67%</b>   | <b>40 000,00 €</b> |
| Frais téléphoniques                           | 298,45 €           | 200,00 €           | 168,90 €           | -15,55%         | -43,41%         | 200,00 €           | <b>B - VENTES</b>  |                   |                    |                   |                |                 |                    |
| Frais postaux                                 | 1 500,38 €         | 1 200,00 €         | 1 405,72 €         | 17,14%          | -6,31%          | 1 285,00 €         | Ventes de produits   | 40,00 €           | 100,00 €           | 511,52€           | 411,52%        | 1178,80%        | 350,00 €           |
| Déplacements, missions, réceptions            | 1 754,95 €         | 2 500,00 €         | 1 926,99 €         | -22,92%         | 9,80%           | 2 500,00 €         | <b>SOLDE</b>   | <b>40,00€</b>     | <b>100,00 €</b>    | <b>511,52€</b>    | <b>411,52%</b> | <b>1178,80%</b> | <b>350,00 €</b>    |
| Assurances                                    | 8 512,87 €         | 12 000,00 €        | 486,58€            | -95,95%         | -94,28%         | 12 000,00 €        | <b>C - REVENUS FINANCIERS</b>  |                   |                    |                   |                |                 |                    |
| Locations                                     | 2 152,68 €         | 1 400,00 €         | 1 047,02€          | -25,21%         | -51,36%         | 1 200,00 €         | Intérêts du compte-livret  | 8,86 €            | 50,00 €            | 128,50€           | 157,00%        | 1350,34%        | 75,00 €            |
| Rémunération des personnels                   | 0,00 €             | 15 500,00 €        | 6 332,13€          | -59,15%         | 0,00%           | 20 400,00 €        | <b>SOLDE</b>   | <b>8,86€</b>      | <b>50,00 €</b>     | <b>128,50€</b>    | <b>157,00%</b> | <b>1350,34%</b> | <b>75,00 €</b>     |
| Charges sociales                              | 0,00 €             | 450,00 €           | 3 130,16€          | 595,59%         | 0,00%           | 10 000,00 €        | <b>D - REVENUS DIVERS</b>  |                   |                    |                   |                |                 |                    |
| <b>SOLDE</b>                                  | <b>15 277,72 €</b> | <b>35 250,00 €</b> | <b>17 179,71 €</b> | <b>-51,26%</b>  | <b>12,45%</b>   | <b>52 085,00 €</b> | Dons manuels   | 0,00 €            | 0,00 €             | 100,00€           | 0,00%          | 0,00%           | 0,00 €             |
| <b>B - CHARGES FINANCIERES</b>                |                    |                    |                    |                 |                 |                    | Produits divers de gestion courante  | 249,25 €          | 350,00 €           | 27,29€            | -92,20%        | -89,05%         | 350,00 €           |
| Frais bancaire LCL                            | 147,00 €           | 200,00 €           | 158,20€            | -20,90%         | 7,62%           | 120,00 €           | <b>SOLDE</b>   | <b>249,25€</b>    | <b>350,00 €</b>    | <b>127,29€</b>    | <b>-63,63%</b> | <b>-48,93%</b>  | <b>350,00 €</b>    |
| Frais bancaire Paypal                         | 465,47 €           | 750,00 €           | 756,80€            | 0,91%           | 62,59%          | 850,00 €           | <b>5 - AIDES ET SUBVENTIONS</b>  |                   |                    |                   |                |                 |                    |
| <b>SOLDE</b>                                  | <b>612,47 €</b>    | <b>950,00 €</b>    | <b>915,00€</b>     | <b>-3,68%</b>   | <b>49,40%</b>   | <b>970,00 €</b>    | <b>A - LOCAL</b>   |                   |                    |                   |                |                 |                    |
| <b>C - PUBLICITE ET COMMUNICATION</b>         |                    |                    |                    |                 |                 |                    | Subventions Municipales  | 0,00 €            | 0,00 €             | 0,00 €            | 0,00%          | 0,00%           | 0,00 €             |
| Publicités, publications, relations publiques | 3 125,90 €         | 3 000,00 €         | 1 353,20€          | -54,89%         | -56,71%         | 3 500,00 €         | Subventions d'exploitation   | 0,00€             | 6 000,00 €         | 6 945,45€         | 15,76%         | 0,00%           | 21 112,80 €        |
| <b>SOLDE</b>                                  | <b>3 125,90 €</b>  | <b>3 000,00 €</b>  | <b>1 353,20€</b>   | <b>-54,89%</b>  | <b>-56,71%</b>  | <b>3 500,00 €</b>  | <b>B - TERRITORIALES</b>   |                   |                    |                   |                |                 |                    |
| <b>2 - DEPENSES ET INVESTISSEMENT</b>         |                    |                    |                    |                 |                 |                    | Subvention District  | 0,00 €            | 0,00 €             | 0,00 €            | 0,00%          | 0,00%           | 0,00 €             |
| Petits Logiciels                              | 3 270,69 €         | 2 000,00 €         | 6 179,00€          | 208,95%         | 88,92%          | 3 000,00 €         | <b>C - DEPARTEMENTALES</b>   |                   |                    |                   |                |                 |                    |
| Mobilier                                      | 971,56 €           | 1 000,00 €         | 137,66 €           | -86,23%         | -85,83%         | 400,00 €           | Subventions Départementales  | 0,00 €            | 0,00 €             | 0,00 €            | 0,00%          | 0,00%           | 0,00 €             |
| Matériel de bureau et matériel informatique   | 491,09 €           | 1 000,00 €         | 1 734,85€          | 73,49%          | 253,27%         | 1 000,00 €         | <b>D - REGION</b>  |                   |                    |                   |                |                 |                    |
| Achats de marchandises                        | 31,20 €            | 75,00 €            | 404,80€            | 439,73%         | 1197,44%        | 200,00 €           | Subvention Region  | 0,00 €            | 0,00 €             | 0,00 €            | 0,00%          | 0,00%           | 0,00 €             |
| <b>SOLDE</b>                                  | <b>4 764,54 €</b>  | <b>4 075,00 €</b>  | <b>8 456,31€</b>   | <b>107,52%</b>  | <b>77,48%</b>   | <b>4 600,00 €</b>  | <b>E - ETAT</b>  |                   |                    |                   |                |                 |                    |
| <b>3 - DEPENSES DIVERSES</b>                  |                    |                    |                    |                 |                 |                    | Subvention Etat  | 0,00 €            | 0,00 €             | 0,00 €            | 0,00%          | 0,00%           | 0,00 €             |
| Pertes sur créances irrécouvrables            | 436,80 €           | 200,00 €           | 0,00 €             | -100,00%        | -100,00%        | 100,00 €           | <b>F - EUROPE</b>  |                   |                    |                   |                |                 |                    |
| <b>SOLDE</b>                                  | <b>436,80 €</b>    | <b>200,00 €</b>    | <b>0,00 €</b>      | <b>-100,00%</b> | <b>-100,00%</b> | <b>100,00 €</b>    | Subvention Europe  | 0,00 €            | 0,00 €             | 0,00 €            | 0,00%          | 0,00%           | 0,00 €             |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>24 217,43 €</b> | <b>43 475,00 €</b> | <b>27 904,22 €</b> | <b>-35,82%</b>  | <b>15,22%</b>   | <b>61 255,00 €</b> | <b>SOLDE</b>   | <b>0,00 €</b>     | <b>6 000,00 €</b>  | <b>6 945,45 €</b> | <b>15,76%</b>  | <b>0,00%</b>    | <b>21 112,80 €</b> |
|   |                    |                    |                    |                 |                 |                    | <b>6 - PRESTATIONS EN NATURE</b>   |                   |                    |                   |                |                 |                    |
|   |                    |                    |                    |                 |                 |                    | Prestations en nature  | 88 080,33 €       | 108 000,00 €       | 105 175,79€       | -2,62%         | 19,41%          | 104 500,00 €       |
|   |                    |                    |                    |                 |                 |                    | Emploi des prestations en nature   | 88 080,33 €       | 108 000,00 €       | 105 175,79€       | -2,62%         | 19,41%          | 104 500,00 €       |
|   |                    |                    |                    |                 |                 |                    | <b>SOLDE</b>   | <b>0,00 €</b>     | <b>0,00 €</b>      | <b>0,00€</b>      | <b>0,00%</b>   | <b>0,00%</b>    | <b>0,00 €</b>      |
|   |                    |                    |                    |                 |                 |                    | <b>TOTAL</b>   | <b>25 592,03€</b> | <b>37 000,00€</b>  | <b>43 041,21€</b> | <b>16,33%</b>  | <b>68,18%</b>   | <b>61 887,80 €</b> |
|   |                    |                    |                    |                 |                 |                    | <b>RESULTAT DE L'EXERCICE : 1 374,60€ -6 475,00€ 15 136,99€ -333,78% 1001,19% 632,80 €</b> |                   |                    |                   |                |                 |                    |
|   |                    |                    |                    |                 |                 |                    | <b>REPORT N-1 7 506,98 € 7 506,98 € 7 506,98 € 0,00% 0,00% 154,95%</b>                     |                   |                    |                   |                |                 |                    |
|   |                    |                    |                    |                 |                 |                    | <b>SOLDE 2016 8 881,58€ 1 031,98€ 22 643,97 € 2094,23% 154,95% 634,35 €</b>                |                   |                    |                   |                |                 |                    |